

## Grille des cotisations 2020 à Essonne Développement :

### Collège 1 : représentants des territoires

Catégories	Montant de la cotisation
a- échelon départemental :  *président du Conseil Départemental *Conseils départementaux	<b>10 €</b> par représentant sous réserve du versement d'une subvention rattachée à une convention d'objectifs et de moyens.
b- échelon infradépartemental :  *maires proposés par l'Union des Maires  *représentants élus des intercommunalités	<b>2 000 €</b> (montant adhésion de l'Union des Maires)  La cotisation versée par l'intercommunalité adhérente est calculée en fonction du nombre d'habitants et du montant de la CVAE (voir le tableau annexé).
c- échelon régional  *conseillers régionaux *représentants des services économiques régionaux, PRE...	<b>10 €</b> par représentant sous réserve du versement d'une subvention rattachée à une convention d'objectifs et de moyens.

### Collège 2 : représentants des structures économiques et sociales représentatives

Catégories	Montant de la cotisation
a- consulaires	<b>700 €</b>
b- syndicats de salariés	<b>10 €</b>
c- organisations et fédérations professionnelles représentatives (telles que MEDEF, FFBE, STP Essonne, CGPME...)	<b>500 €</b>

Collège 3 : partenaires de l'emploi, du développement économique, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation tels que :

Catégories :	Montant de la cotisation
*Association de financement de l'entrepreneuriat	100 €
*Fédérations, associations et clubs sportifs	250 €
*Associations culturelles et récréatives	250 €
*Réseaux de chefs d'entreprises	250 €
*Pôle Emploi	500 €
*CFA	500 €
*CDT	700 €
*CAUE	700 €
*Etablissements d'enseignement supérieur, organismes publics de recherche, organismes de valorisation de la recherche	1.000 €
*Pôles de compétitivité, grappes d'entreprises...	1.000 €
*Structures intercommunales ayant compétences économiques	1.000 €
*Etablissements publics et privés à vocation d'aménagement et/ou de développement intervenant en Essonne	1.000 €
*SPL	1.000 €
*SEM	1.000 €
*Etablissement Public Foncier	1 000 €
*Caisse des Dépôts et Consignations	5.000 €
*autres	Montant fixé par le Conseil d'Administration au moment de l'examen de la demande d'adhésion

Collège 4 : entreprises

Catégories :	Montant de la cotisation
a- structures de l'ESS et de l'insertion professionnelle	500 €
b- entreprises publiques :	
*effectif égal ou supérieur à 1.000 salariés	2.500 €
*effectif de 250 à moins de 1.000 salariés	1.000 €
*effectif de 50 à moins de 250 salariés	500 €
*effectif de 0 à moins de 50 salariés	250 €
c- entreprises privées :	
*effectif égal ou supérieur à 1.000 salariés	2.500 €
*effectif de 250 à moins de 1.000 salariés	1.000 €
*effectif de 50 à moins de 250 salariés	500 €
*effectif de 0 à moins de 50 salariés	250 €

Collège 5 : personnalités qualifiées

Catégories :	Montant de la cotisation
*parlementaires de l'Essonne	<b>10 €</b>
*autres personnalités qualifiées nommées par le CA	<b>10 €</b>

**Tableau des cotisations 2020 des intercommunalités à Essonne Développement**

intercommunalité	montant de la cotisation annuelle à ED (€)
CA ETAMPOIS SUD ESSONNE	<b>4 000</b>
CC VAL D'ESSONNE	<b>4 000</b>
CC DOURDANNAIS EN HUREPOIX	<b>2 000</b>
CC ENTRE JUINE ET RENARDE	<b>3 000</b>
CC 2 VALLEES	<b>2 000</b>
CA PARIS SACLAY	<b>25 000</b>
CA CŒUR D'ESSONNE	<b>15 000</b>
CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE	<b>10 000</b>
CA GRAND PARIS SUD	<b>20 000</b>
CC PAYS DE LIMOURS	<b>2 000</b>
EPT GRAND ORLY SEINE BIEVRE- PARTIE ESSONNE	<b>15 000</b>